

**Règlement Départemental Cyclocross
UFOLEP Nièvre 2021**

Le présent règlement a été rédigé par la Commission sportive départementale des activités cyclistes et le Groupe technique « Boueux » de la Nièvre afin de préciser et compléter le règlement national UFOLEP. Tout point non traité par le présent règlement est réputé régi par le règlement national.

SOMMAIRE

1. Commission sportive	1
2. GT « Boueux »	1
3. Composition commission sportive	2
4. Référent coureur.....	3
5. Rappel	3
6. Définition	3
7. Tenue et règlement	3
8. Calendrier	4
9. Carte cyclocross et VTT	4
10. L'index sportif	4
11. Changement de catégorie de valeur	5
12. Déclaration de résultat	5
13. Demande de rétrogradation	5
14. Tarif d'engagement	6
15. Ouverture des épreuves.....	6
16. Championnat départemental sur route.....	6
17. Condition d'accès au championnat régional.....	6

1. Commission sportive

La commission sportive est composée de 2 représentants par club désigné pour une olympiade. Les membres de la Commission sportive sont le trait d'union entre le comité directeur et les adhérents.

Elle traite les sujets suivants :

- Proposition de modifications des règlements
- Emergence de projets
- Etude des demandes de rétrogradation
- Etude des cas de supériorités manifestes
- Etablit un calendrier d'épreuve qui prend en compte l'ensemble des organisations d'un même territoire.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

2. GT « Boueux »

Un Groupe technique « Boueux » est créé pour travailler plus spécifiquement sur le développement des activités : cyclocross, VTT et Gravel.

Il est chargé de la rédaction de règles communes applicable à toutes les épreuves du

département. Celles-ci doivent permettre une cohésion entre chaque organisation et une accessibilité au plus grand nombre.

3. Composition commission sportive

ASPTT Omnisport Nevers (ASPTT)

E-mail : christian.bertrand74@sfr.fr

Christian BERTRAND

03.58.07.59.53 / 06.46.60.94.57

E-mail : sebthierry1514@gmail.com

Sébastien THIERRY

06.46.66.56.75

Association Cycliste Decize-La Machine (ACDLM)

E-mail :

Aurore Sportive et Culturelle de Fours (ASC Fours)

E-mail : bernardmartinclosavigny@orange.fr

Bernard MARTIN

03.86.30.21.09

E-mail :

Gérard LAVALLADE

06.82.84.83.55

Club Cycliste Corbigeois (CCC)

E-mail : jean-noel.lorillot@orange.fr

Jean-Noël LORILLOT

07.86.42.64.29

E-mail : pdematteis58@gmail.com

Patrick DEMATTEIS

03.86.37.38.15

CLA Sauvigny

E-mail : marcelin.cuniere@free.fr

Marcelin CUNIERE

06.33.49.54.44

E-mail : ylliabevilo@gmail.com

Olivier BAILLY

06.19.59.01.42

Union Cosnoise Sportive (UCS)

E-mail : mickael.lamarre@laposte.net

Mickael LAMARRE

06.75.74.45.40

Vélo Club de Clamecy (VCC)

E-mail : ysac@sfr.fr

Yves SACLIER

07.80.38.41.26

E-mail : bmrichard@orange.fr

Bernard RICHARD

06.32.84.78.93

Vélo Club de Clamecy UFOLEP (VCCU)

E-mail : m.carvoyeur@gmail.com

Michel CARVOYEUR

06.80.23.90.73

E-mail : m.chamoin@gmail.com

Martine CHAMOIN

06.35.93.71.19

Vélo Sport Nivernais Morvan

Jean-Jacques VILLAIN

E-mail : villain_jean-jacques@orange.fr

NIÈVRE
06.51.27.82.54

E-mail : m.audebert@hotmail.fr

Michel AUDEBERT
02.48.76.40.94

Club Marzy Cycliste (C.M.C.)

E-mail : michelpoulet846@neuf.fr

Michel POULET
03.86.61.05.10 / 06.61.25.97.70

E-mail : didiertourraud@orange.fr

Didier TOURRAUD
06.59.42.15.51

ILEO 58

E-mail : benoitfavrolt@gmail.com

Benoît FAVROLT
06.99.13.87.82

E-mail : michel_marty1@yahoo.fr

Michel MARTY
07.86.93.62.98

4. Référent coureur

VTT et cyclocross

E-mail : marcelin.cuniere@free.fr

Marcelin CUNIERE
06.33.49.54.44

Le référent coureur est désigné pour une olympiade.

Ses fonctions sont :

- Attribution des cartons
- Saisie des places effectuées sur les épreuves nivernaises

5. Rappel

Semblables aux courses cyclistes par leur organisation, les compétitions **cyclosporatives** UFOLEP en diffèrent par l'état d'esprit des participants et la philosophie qui les animent.

6. Définition

Une "épreuve" est une compétition dotée de prix en nature. Les prix et primes en espèces sont strictement interdits dans la fédération UFOLEP. Il ne peut donc être organisé de courses sous l'égide de l'UFOLEP.

7. Tenue et règlement

Le cycloportif se doit de conserver une tenue décente. Par sa conduite et ses attitudes, le cycloportif donne aux gens l'occasion de juger le sport qu'il pratique et la fédération à laquelle il appartient.

Le port du casque rigide est obligatoire lors des compétitions, mais également en préambule de celle-ci (reconnaissance du circuit).

Pour retirer son dossard, (qui sera fourni sans épingle) chaque participant devra déposer à la table de contrôle sa licence et sa carte cyclosporative UFOLEP.

8. Calendrier

Pour qu'une épreuve apparaisse au calendrier départemental, le club organisateur doit être présent à la commission prévue à cet effet.

9. Carte cyclocross et VTT

Tout licencié UFOLEP qui sollicite une carte de compétition reconnaît connaître le règlement de son activité.

La carte **cyclo sportive** est obligatoire pour la pratique de l'activité à l'UFOLEP.

Validité de la carte :

- VTT : 1^{er} septembre au 31 août
- Cyclocross : 1^{er} septembre jusqu'à la fin de saison de cyclocross

~~La demande d'une carte est transmise au « référent suivi coureur » uniquement par le correspondant du club après vérification de la conformité aux règlements par celui-ci.~~

La demande d'une carte est à effectuer par chaque licencié sur le formulaire en ligne du site internet de l'UFOLP 58 [lien](#).

~~Demande collective :~~

~~Formulaire spécifique sur le site www.ufolep58.org~~

- ~~Avant la 14 janvier (cartes remises à la commission sportive le 21/1)~~
- ~~Avant le 15 février~~

~~Pour limiter les frais postaux, il est demandé aux correspondant de chaque club de demander à ses licenciés de faire leur demande de carte une semaine avant la date de la 1^{ère} commission sportive de la saison.~~

~~Demande individuelle :~~

~~Formulaire spécifique sur le site www.ufolep58.org~~

Le traitement des demandes s'effectue de la manière suivante :

- Traitement hebdomadaire
- Prise ne compte des demandes faites chaque vendredi avant 20h
- Envoi des cartes aux correspondant de club chaque lundi
- Carte à récupérer auprès du club.

Toute demande après le vendredi 20h sera traitée la semaine suivante.

10. L'index sportif

L'index sportif permet à chaque compétiteur de situer son niveau sur l'ensemble des épreuves, du territoire national, effectuées au-cours de la saison de cyclocross. *(D'où l'importance de déclarer les résultats obtenus lors d'épreuve en dehors de notre département).*

Son calcul est effectué à partir de 2 critères :

- Grille de points en fonction du résultat lors d'une épreuve

- Coefficient : 0,6 + (2x100ème du nombre de partants)

On multiplie les points par le coefficient.

11. Changement de catégorie de valeur

Au cours de la saison :

Les « compétiteurs » seront classés dans la catégorie immédiatement supérieure lorsqu'ils totaliseront sur les seules épreuves UFOLEP au cours de la même saison, 20 points et plus ou 2 victoires.

Pour la 1^{ère} demande de carte compétiteur, la catégorie est celle prévue par le règlement national. En cas de victoire lors de la 1^{ère} course (hors championnat), le compétiteur sera classé dans la catégorie immédiatement supérieure.

En cas de surclassement d'un compétiteur par la commission sportive départemental pour supériorité manifeste, celui ne pourra pas redescendre pour une durée de 24 mois.

En fin de saison :

Lors de la commission sportive du mois de juin, celle-ci procédera aux changements de catégorie (montée et descente) selon les critères définis (nombre de cartes délivrées par catégorie) avant chaque début de saison et en fonction de l'index sportif.

Critères pour la saison 2021 :

Nombre de course minimum pour être pris en compte : 2 (l'abandon est pris en compte)

Catégories	Nbre de coureur « Montée »*	Nbre de coureur « Descente »
3/4	5	5
2/3	5	5
1/2	Pas assez de coureur pour le moment pour déterminer des critères	

* Ce critère prend en compte les montées en cours de saison.

Exemple : En 4^{ème} catégorie si 2 coureurs sont montés aux points en cours de saison, seulement 3 monteront en fin de saison.

12. Déclaration de résultat

Pour toute participation à une épreuve en dehors du départemental, le compétiteur doit déclarer son résultat quel qu'il soit (même un abandon) sur le site de l'UFOLEP Nièvre

13. ~~Demande de rétrogradation~~

~~Un cycloportif estimant ne plus avoir les conditions physiques pour évoluer dans sa catégorie pourra, sur justification, demander à son responsable club une descente dans la catégorie inférieure. La décision de ce dernier sera entérinée par la commission technique départementale.~~

~~Une descente de catégorie ne pourra être étudiée par la commission sportive qu'après :~~

- ~~• la participation à trois épreuves en catégorie supérieure~~
- ~~• la participation à deux épreuves en catégorie pour une personne qui n'a jamais eu de licence (toutes fédérations confondues) pour la pratique du cyclisme.~~

~~Pour permettre aux membres de la commission d'avoir des éléments pour se prononcer sur chaque demande, le parcours sportif de chacun sera transmis 1 semaine avant la réunion de la commission.~~

~~Un cycloportif rétrogradé dans la catégorie inférieure, repart avec un capital de 20 points.~~

~~Un licencié de plus de 80 ans peut demander à la commission sportive départementale de ne pas monter de catégorie. La demande sera étudiée lors des commissions qui étudient les demandes de descente. Dans ce cas, les points au challenge individuel et club sont gelés lors de l'obtention des points pour la montée.~~

~~La demande de descente pour raison médical doit être accompagnée d'un dossier argumenté et documenté par le médecin du sportif.~~

14. Tarif d'engagement

Le montant de l'engagement pour les épreuves ~~de cycloport~~ est fixé à :

- Licencié UFOLEP :
 - A l'avance : 5 €
 - Sur place : 10 €
- Non licencié (FFC et/ou FSGT)
 - A l'avance : 10 €
 - Sur place : 15 € et sera classé en 1^{ère} catégorie

Reversement sur les engagements à toutes épreuves (~~cycloport, cyclocross et VTT~~) : 0,50 €/engagé hors championnat départemental et régional.

15. Ouverture des épreuves

Un licencié autre fédération qui fait une place de 1er sera classé dans la catégorie supérieur.

~~**16. Championnat départemental sur route**~~

~~Le championnat départemental sur route aura lieu par catégorie de valeur.~~

~~Un licencié d'un département extérieur qui~~

17. Condition d'accès au championnat régional

Avoir participé à l'épreuve qualificative départementale sauf dérogation étudié par la commission sportive.